



La Déclaration de Copenhague

1. En notre qualité de membres de la Commission de l'Afrique, nous nous sommes réunis à Copenhague le 6 mai sous la présidence de M. Lars Løkke Rasmussen, Premier ministre danois.

2. La Commission présente ses recommandations dans le contexte d'une très grave crise économique mondiale. Cette crise a eu sa genèse dans les pays industrialisés mais elle frappe déjà durement l'Afrique. La Commission a tenu compte de ces défis dans ses travaux.

UN AGENDA RECENTRÉ

3. Lors de la réunion, nous avons convenu de promouvoir un agenda de coopération internationale au développement avec l'Afrique recentré sur la création d'emploi pour les jeunes, qui constituent une population en pleine croissance en Afrique. Nous pensons que la crise économique mondiale actuelle accentue le besoin pour les pays et organisations africains, soutenus par leurs partenaires internationaux au développement, d'agir dans ce sens.

4. Ce faisant, nous insistons sur le fait que la croissance, qui génère un emploi productif et un travail décent, sera un moyen efficace de réduire la pauvreté et la dépendance vis-à-vis de l'aide. Nous sommes également d'avis que la création d'emploi constitue la réponse à la crise économique, à court comme à long terme. Nous devons nous concentrer sur le renforce-

ment de la compétitivité du secteur privé, y compris de l'agriculture. Ceci supposera la mise en place de solides partenariats entre les secteurs public et privé afin d'éliminer les obstacles à la croissance.

5. Nous attirons l'attention sur le fait que la croissance impulsée par l'investissement privé peut, et doit, déboucher sur l'augmentation des recettes publiques destinées au financement d'infrastructures et de services sociaux essentiels. Elle contribuera également à réduire la dépendance des pays en développement vis-à-vis de l'aide. Une forte croissance et de solides perspectives d'emploi sont requises pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et pour que les progrès déjà accomplis dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation puissent se poursuivre. Nous proposons que ceci soit reconnu par la conférence des Nations Unies de 2010 sur l'avancement des OMD.

6. Nous soulignons que des progrès dans le domaine de la gouvernance démocratique sont une condition préalable à la croissance économique et au développement. Les efforts menés doivent viser à développer un secteur public efficace et solide qui combatte la corruption, protège les droits de propriété et l'Etat de droit, promeuve l'égalité entre les sexes et renforce le rôle de la société civile et du secteur privé pour amener les gouvernements à rendre compte de leur action.

7. Nous insistons sur le fait que la communauté internationale doit agir davantage pour ouvrir les marchés, y compris les échanges entre pays du Sud. Les biens originaires de pays d'Afrique devraient bénéficier d'un accès libre et entier aux marchés, y compris à travers l'assouplissement des exigences liées aux règles d'origine, la suppression des barrières techniques au commerce et l'élimination progressive des subventions faussant les échanges commerciaux. Des arguments existent pour permettre un accès privilégié des pays africains aux marchés par rapport aux autres pays en développement, au moins durant une période de temps limitée.

8. Nous avons convenu que l'égalité entre les sexes et l'amélioration des perspectives économiques des femmes doivent être encouragées en intégrant et en mesurant l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques, stratégies et actions de développement du secteur privé, et par le biais d'efforts spéciaux menés par les gouvernements, le secteur privé, les organisations du marché du travail, la société civile et les partenaires au développement.

9. Nous sommes conscients du fait que pour que la coopération au développement avec l'Afrique soit efficace, les défis africains doivent faire l'objet d'une appropriation africaine, et les solutions apportées doivent aussi être africaines. Nous recommandons aux partenaires au développement de diriger leur attention sur la croissance impulsée par le secteur privé,

par exemple, en soutenant les stratégies de développement des pays africains. L'aide internationale au développement doit s'appuyer sur ces stratégies et les étayer.

10. Nous insistons sur le fait que si la volonté politique peut être mobilisée et des emplois créés, l'énergie et le talent des jeunes Africains et Africaines constitueront une force de changement positif en Afrique. Le potentiel des jeunes d'Afrique doit être réalisé en leur permettant d'influer sur les politiques et stratégies. La participation et l'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels devraient être encouragées à tous les niveaux. Ceci permettra de construire une solide plateforme future pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme en Afrique.

11. Nous ne prétendons pas aborder tous les défis auxquels est confrontée l'Afrique. Nous attirons plutôt l'attention sur des domaines prioritaires exigeant une action urgente pour que l'Afrique puisse réaliser tout son potentiel. Les pays africains témoignent d'une grande diversité, et nous savons qu'une solution unique ne conviendrait pas. Nos recommandations, qui concernent principalement l'Afrique subsaharienne, s'appuient sur les connaissances existantes et une réflexion innovante, en développant des idées ayant fait leurs preuves. Nous proposons donc des initiatives spécifiques à mettre en action afin de répondre au besoin de croissance et de création d'emploi, celui-ci étant envisagé comme une condition nécessaire au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des OMD. Nous ciblerons ces initiatives auprès de pays et d'institutions sélectionnés ayant démontré leur engagement envers une utilisation efficace des ressources publiques.

CINQ INITIATIVES INTERNATIONALES CRÉATRICES D'EMPLOI

12. En nous appuyant sur ces bases, nous avons décidé de lancer cinq initiatives concrètes

qui créeront de la croissance et des emplois pour les jeunes d'Afrique. Toutes ces initiatives seront mises en œuvre conjointement par les pays africains et leurs partenaires de développement internationaux, par l'intermédiaire d'organisations africaines. Chacune des cinq initiatives encouragera activement l'égalité entre les sexes en intégrant cette dimension dans ses activités et en définissant d'ambitieux repères de mesure. Dans nos capacités individuelles et collectives, et par le biais des organismes et des réseaux auxquels nous appartenons, nous soutiendrons la mise en œuvre des cinq initiatives suivantes :

Mesure de la compétitivité africaine

En partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Forum économique mondial, nous ferons en sorte qu'un nombre important et croissant de pays africains figure au classement mondial de la compétitivité (Global Competitiveness Index) du Forum, et encourageons un impact sur les politiques à travers des mesures visant à engager leaders du monde de l'entreprise et responsables politiques dans un dialogue pragmatique sur les réformes requises pour améliorer la compétitivité.

Accès au financement des investissements et développement des capacités pour les petites et moyennes entreprises

En partenariat avec la Banque africaine de développement, nous mettrons en place un Fonds de garantie africain afin que les petites et moyennes entreprises aient davantage accès à des ressources financières répondant à leurs besoins en investissement, et afin d'augmenter la capacité des institutions financières. Nous allons de plus garantir un soutien aux entreprises afin qu'elles renforcent leurs compétences techniques et en gestion commerciale, de façon à pouvoir accéder au financement et améliorer ainsi leur compétitivité.

Stimulation de l'entrepreneuriat africain

En coopération avec l'Organisation Internationale du Travail, nous mettrons au point des programmes de soutien destinés aux jeunes entrepreneurs, qu'ils aient déjà lancé leur entreprise ou aspirent à le faire. Une formation à

l'entrepreneuriat sera complétée par des services de conseil, un programme de mentorat et l'accès au financement pour les entrepreneurs en milieu rural comme urbain. Afin de renforcer la viabilité de cette initiative, tous les services de soutien aux entrepreneurs seront proposés par l'intermédiaire de prestataires locaux existants : associations professionnelles, organisations pour la jeunesse, cabinets de conseil et prestataires de formations privés, ou encore agences publiques.

Accès à l'énergie durable

En coopération avec la Banque africaine de développement, nous tenterons de répondre au déficit africain en énergie. Cette initiative stimulera et étendra le marché émergent de l'énergie durable, principalement dans les zones rurales, en renforçant le rôle des petites et moyennes entreprises pour la fourniture et l'utilisation productive d'énergie issue de sources renouvelables. Elle s'appuiera sur des expériences positives de systèmes énergétiques décentralisés menées en Afrique et contribuera au Partenariat Afrique-UE pour l'énergie.

Promotion de l'éducation post-primaire et de la recherche

Conscients que l'éducation est à la fois un droit et une condition nécessaire à la croissance, à un emploi productif et à un travail décent, nous lancerons une initiative en deux volets qui contribuera à garantir que l'enseignement tienne compte des besoins du secteur privé comme du secteur public.

Le premier volet favorisera l'adoption de méthodes innovantes visant à étendre le développement, chez des jeunes non scolarisés, d'une formation technique et professionnelle axée sur les besoins. On procédera pour cela à une modernisation des programmes d'apprentissage existants, et au développement de formations techniques et professionnelles axées sur les besoins dans des communautés rurales défavorisées.

Le second volet lie l'enseignement universitaire, la recherche et le développement du secteur privé dans le domaine de l'agriculture du-

nable et de l'agroalimentaire, afin de renforcer les compétences commerciales des diplômés et de promouvoir l'innovation dans le secteur privé en accordant une attention particulière aux chaînes de valeur. La mise en place de liens plus étroits entre universités, chercheurs et secteur privé exigera un renforcement des capacités. Ce volet sera mis en œuvre en partenariat avec la Commission de l'Union africaine à travers son accord avec le Forum pour la Recherche Agricole en Afrique.

Nous nous efforcerons d'apporter un financement à cent pour cent en étendant l'Initiative Fast Track – Education pour tous à l'éducation post-primaire, y compris la formation technique et professionnelle, dans le cadre d'une approche globale du concept d'éducation pour tous.

LE PROCESSUS : PROCHAINES ÉTAPES

13. Les travaux que nous avons initiés ne s'achèvent pas avec la réunion d'aujourd'hui. La réussite de notre Commission sera jugée en définitive à l'aune de notre capacité à mettre en œuvre nos recommandations et à offrir aux jeunes, aux femmes et aux entreprises d'Afrique des occasions de prospérer.

14. Nous avons donc convenu d'entrer activement en rapport avec des partenaires nationaux et internationaux des secteurs public comme privé ainsi qu'avec des organisations pour la jeunesse en Afrique, afin de promouvoir notre agenda recentré pour la coopération internationale au développement avec l'Afrique, et nos cinq initiatives concrètes. Ce processus inclura :

- Des efforts visant à faire reconnaître par la conférence des Nations Unies de 2010 sur l'avancement des OMD qu'une forte croissance, un emploi productif, un travail décent et une aide prévisible et accrue sont requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Des efforts visant à ancrer la surveillance et l'évaluation de nos initiatives au sein du secrétariat commun de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique, basé à Addis-Abeba.
- La promotion de notre agenda dans le cadre de la stratégie UE-Afrique, et la présentation de nos cinq initiatives sous forme

d'activités concrètes pouvant être mises en œuvre au sein des divers partenariats prévus par cette stratégie.

En adoptant la présente Déclaration de Copenhague, nous nous engageons à promouvoir cet agenda recentré pour la coopération internationale au développement avec l'Afrique, et nos cinq initiatives. Pour assurer le suivi de leur mise en œuvre et garantir que nos travaux donnent les résultats escomptés, un rapport sur l'état des travaux sera publié avant la conférence des Nations Unies sur l'avancement des OMD prévue à l'automne 2010. Des membres de la Commission participeront à la préparation de ce rapport.

Adopté lors de la troisième réunion de la Commission pour l'Afrique à Copenhague le 6 mai 2009

LARS LØKKE RASMUSSEN (PRESIDENT)

CHRISTIAN FRIIS BACH

ROBERT CALDERISI

LUÍSA DIAS DIOGO

NGOZI OKONJO-IWEALA

ELLEN MARGRETHE LØJ

ASHA-ROSE MIGIRO

LAURITZ HOLM-NIELSEN

ULLA TØRNÆS

JAKAYA MRISHO KIKWETE

KLAUS AAGAARD BUSTRUP

MOHAMED IBN CHAMBAS

MO IBRAHIM

DONALD KABERUKA

BETTY MAINA

GREG MILLS

JEAN PING

KOEN VERVAEKE